

## DECLARATION D'IMPOTS 2025 PAR NOTRE FIDUCIAIRE

Tous les jeudis jusqu'à la fin du mois de mars 2026, vous pouvez déposer dans les bureaux de l'ASIP, les documents nécessaires à l'établissement de votre déclaration d'impôts. Il vous sera demandé un numéro de téléphone portable sur lequel la fiduciaire sera amené à vous joindre en cas de nécessité.

Lorsque votre déclaration sera terminée par la fiduciaire, vous recevrez un sms pour vous faire savoir qu'elle se trouve à votre disposition en nos locaux pour la retirer et la remettre aux impôts.

### DOCUMENTS A NOUS REMETTRE AVEC VOTRE DECLARATION :

1. Certificats de salaires
2. Relevés bancaires (si comptes à déclarer)
3. Intérêts payés (crédits, cartes de crédits, etc.)
4. Versements 3<sup>ème</sup> pilier A et/ou B
5. Attestations assurances vie, 3<sup>e</sup> pilier (a, b)
6. Cotisation annuelle du syndicat
7. Dons
8. Primes d'assurances par catégorie (Madame, Monsieur, enfants)
9. Frais médicaux à votre charge par catégorie (Madame, Monsieur, enfants)
10. Frais de garde pour les enfants de - de 13 ans (si Monsieur et Madame travaillent)
11. Montant de la pension reçue ou versées (couples divorcés)
12. Allocations reçues (enfants, habitation, assurances, etc.)

### Propriétaires immobiliers :

13. Lieu du bien, année de construction et année d'entrée
14. Valeur locative
15. Charge de copropriété et autres frais

**Les justificatifs ne sont pas à joindre à la demande de déclaration, mais doivent être à disposition des impôts en cas de demande de leur part**